

Septembre – Nous, les proches

Les proches des victimes peuvent jouer un rôle clé dans le soutien de ces dernières. Néanmoins, il est important de se rappeler que les personnes proches peuvent aussi vivre des conséquences, ainsi que se sentir vulnérables et désemparées. Il est donc important qu'elles puissent également bénéficier des ressources d'aide disponibles.

Le bottin des ressources de l'AQPV, du nouveau!

Consultez la toute **nouvelle section de ressources d'aide pour les proches** des personnes victimes dans le **bottin des ressources** de l'AQPV!



Une toute **nouvelle section** donnant accès à plusieurs **ressources** pour **aider** et **guider** les **proches** de personnes victimes d'infractions criminelles



Un **outil** précieux pour les **proches**, tout comme pour les **intervenantes** et **intervenants** qui les soutiennent



- ✓ Ressources 24/7
- ✓ Services policiers
- ✓ Ressources d'aide
- ✓ Défense des droits et intérêts
- ✓ Santé et services sociaux
- ✓ Indemnisation et aide financière



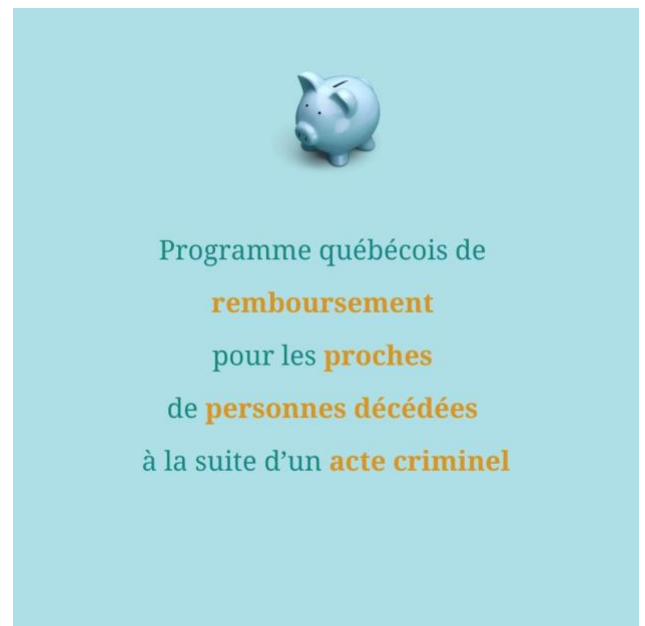
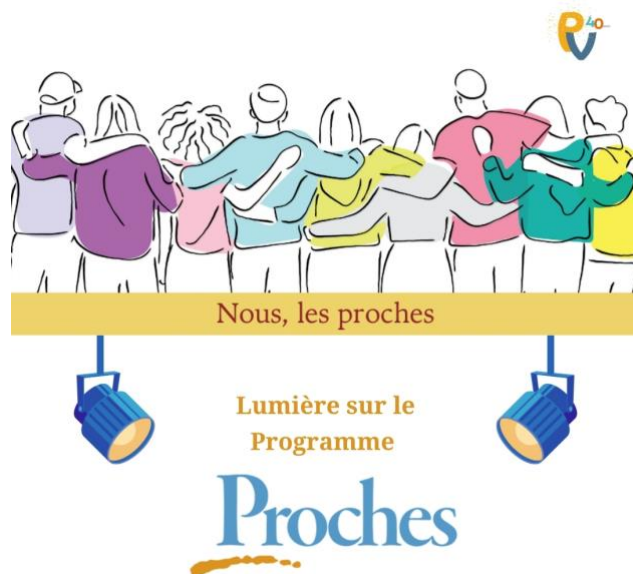
- ✓ Information juridique
- ✓ Services juridiques et tribunaux
- ✓ Services correctionnels et commissions de libération conditionnelle
- ✓ Principaux ministères et organismes gouvernementaux

Le programme Proches

Le [Programme Proches](#) a vu le jour en 2018, il y a **cinq ans**, grâce à l'initiative de Me Stéphanie Vallée, alors ministre de la Justice. Ce programme est né en réponse aux difficultés rencontrées par des mères endeuillées qui, après le décès de leurs enfants à la suite d'infractions criminelles, faisaient face, entre autres, à des coûts importants pour pouvoir assister aux procédures judiciaires. Ces femmes, parfois surnommées les « mamans à la boîte à lunch » parce qu'elles n'avaient ni les moyens de se payer les repas onéreux de la cafétéria ni l'autorisation d'y apporter leurs boîtes à lunch, ont finalement été entendues.

Le [Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels \(CAVAC\)](#) assure depuis la coordination de ce programme, qui vise à rembourser certains frais engagés par les personnes proches des victimes décédées lors d'infractions criminelles et qui souhaitent être présentes lors des procédures judiciaires. Le programme est financé par les montants versés par les personnes contrevenantes aux CAVAC.

Lors de la mise en œuvre du programme, un comité externe avait été formé, rassemblant des acteurs clés impliqués dans le soutien aux personnes victimes et à leurs proches. On y retrouvait notamment le Réseau des CAVAC, l'[Association des familles de personnes assassinées ou disparues](#) (AFPAD), l'AQPV, le [Service de police de la Ville de Montréal – SPVM](#), la [Sûreté du Québec](#), et la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC).





Permet le remboursement des frais :

- ✓ de **déplacement**
- ✓ d'**hébergement**
- ✓ de **stationnement**
- ✓ de **repas**



Le programme s'adresse aux proches
qui souhaitent assister

aux **procédures judiciaires criminelles**,
aux audiences devant la
Commission d'examen des troubles mentaux
aux audiences de
l'enquête publique du coroner



L'**accessibilité** n'est pas limitée aux cas
d'homicides, mais bien à toutes les
infractions criminelles causant la mort